

COMITE DE SUIVI DES MECANISMES DE PROTECTION DES DEFENSEURS DES DROITS HUMAINS (DDH) ET DES JOURNALISTES AU SUD-KIVU (CMPDDH)

COMMUNIQUE n°002/LEAD/CMPDDH/2022

Le Comité de Suivi des Mécanismes de Protection des Défenseurs des Droits Humains et des journalistes (CMPDDH) a tenu son **Assemblée Plénière** ce vendredi 13 mai 2022.

A l'issue du débat dirigé par Maître Pascal Mupenda, Directeur des Programmes de l'organisation Partenariat pour la Protection Intégrée (PPI) et Lead du Comité, quatre commissions ont été constituées selon l'expertise de chaque organisation.

Elles sont constituées de la manière suivante :

1. Commission protection et plaidoyer ainsi que l'assistance judiciaire: Cette commission traite régulièrement des dossiers des DDH en détresse et envisage des mesures de protection adaptées à chaque dossier. Elle propose également des actions de plaidoyer adaptées à chaque situation et en tenant compte du contexte. Ses réunions sont mensuelles ou selon l'urgence des cas à traiter. Elle propose les actions urgentes à mener, en ce entendu la publication des communiqué des presse urgents. L'organisation Information Juridique Multisectorielle (SOS IJM) s'est prononcée en tant que membre de la commission ;

2. Commission justice transitionnelle: Elle assure le monitoring des initiatives en cours en lien avec le processus de la Justice transitionnelle en RDC. Plus particulièrement, elle anticipe toutes les menaces auxquelles les acteurs engagés sur la thématique peuvent faire l'objet. Comme membres, nous avons les organisations Initiative Congolaise pour la Justice et la Paix (ICJP) et la Ligue des Droits de la Personne dans la Région des Grands Lacs (LDGL) ;

3. Commission médias: Elle analyse régulièrement la situation des journalistes et propose des pistes de solution pouvant concourir à l'amélioration de leur environnement de travail, telles les conférences de presse, etc. L'Association des Femmes des Médias (AFEM) a donné son aval pour y siéger ;

4. Commission documentation, monitoring et droits humains: Elle est en charge le monitoring, quotidien, des violations des droits humains. Un rapport mensuel indiquant les incidents majeurs est dressé et partagé avec le Secrétariat permanent. Pour cette commission, nous avons les organisations Héritier de la Justice et APED.

Les organisations qui n'étaient pas présentes à la Plénière sont appelées à intégrer chacune la commission qui les intéresse pour compléter la liste, tout en tenant compte de l'équilibre et poursuivre avec le travail déjà entamé par les commissions. C'est notamment la planification des actions prioritaires à réaliser par le Comité et les activités durables pour les 5 années à venir, dans l'unique objectif de protéger les défenseurs des droits humains (DDH) et les journalistes dans l'exercice de leur travail.

Il sied de préciser que les organisations membres du Secrétariat Permanent (SP) ne peuvent plus faire partie des commissions. Ces organisations sont entre autres Partenariat pour la Protection Intégrée, PPI (Lead), Commission Diocésaine Justice et Paix, CDJP (Co-lead Adjoint), Nouvelle Dynamique de la Société Civile, NDSCI (Chargée de l'Administration et finances) ainsi que la Synergie des Organisations de Défense des Droits Humains, SODH (Rapporteur).

Signalons que 12 sur 19 organisations signataires de la Charte, en plus du partenaire Protection International (PI) ont pris part à la Plénière qui s'est tenue dans la salle de réunion de la commission Diocésaine Justice et Paix (CDJP/Bukavu), Co-lead adjoint du comité de suivi des mécanismes de

COMITE DE SUIVI DES MECANISMES DE PROTECTION DES DEFENSEURS DES DROITS HUMAINS (DDH) ET DES JOURNALISTES AU SUD-KIVU (CMPDDH)

protection des défenseurs des droits humains et des journalistes au Sud Kivu, en République Démocratique du Congo.

Pour rappel, le Comité de Suivi des Mécanismes de Protection des Défenseurs des Droits Humains et des Journalistes au Sud-Kivu (CMPDDH) est une structure créée par 19 organisations congolaises œuvrant pour la défense des droits humains, et particulièrement impliquées dans la protection des défenseurs des droits humains et des journalistes. Elles visent à fédérer les forces pour bien canaliser les actions de défense et de protection des DDH dans l'exercice de leur travail.

Ces organisations sont :

1. Initiative Congolaise pour la Justice et la Paix, ICJP, qui fédère la Coalition Congolaise pour la Justice Transitionnelle (CCJT) et le Réseau des Associations de Défense des Droits de l'Homme au Sud-Kivu (RADHOSKI);
2. Commission Diocésaine Justice et Paix, CDJP (Eglise Catholique) ;
3. Caritas Développement (Église Catholique) ;
4. Héritier de la Justice (Église du Christ au Congo) ;
5. Union Nationale de la Presse du Congo, UNPC ;
6. Ligue des Droits de la Personne dans la Région des Grands Lacs, LDGL ;
7. Bureau de Coordination de la Société Civile (BCSC) ;
8. Nouvelle Dynamique de la Société Civile (NDSCI) ;
9. Synergie des Organisations de Défense des Droits Humains (SODH), une plateforme de huit composantes mises en place par le BCNUDH en 2016 ;
10. Association des femmes des Médias (AFEM) ;
11. Radio MAENDELEO ;
12. Partenariat pour la Protection Intégrée (PPI) ;
13. Fondation Panzi du prix Nobel de la Paix Dr. Denis MUKWEGE ;
14. Karibu Jeunesse Nouvelle (KJN) ;
15. SOS Information Juridique Multisectorielle, SOS IJM.
16. Réseau Ouvrier d'Impact (ROI-RDC) ;
17. Vision Sociale (VISO) ;
18. Cocus des Femmes ;
19. Dimension Sociale (DS).

Pour le CMPDDH



PPI/Lead

**Maitre Pascal MUPENDA
Directeur des Programmes PPI**